

succession dans 2 pays européens

Par **Pat9**, le **09/01/2019** à **09:16**

Bonjour,

pourriez-vous me renseigner sur la possibilité de faire 2 successions indépendantes suite au décès d'un résident français d'origine espagnole qui possédait des biens en Espagne. Une succession en France pour les comptes français. Une succession en Espagne pour les biens espagnols ?

Merci de votre réponse.

Pat

Par **ESP**, le **09/01/2019** à **12:25**

Bonjour

Je ne pense pas que 2 successions distinctes soient possibles..

<https://es.ambafrance.org/Notariat>

La convention franco-espagnole...

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3020-PGP.html>